



Charte du Conseil Municipal Jeunes

Le conseiller municipal jeune devra respecter les engagements suivants :

- représenter tous les jeunes de la commune et établir un dialogue entre les élus du CMJ et tous les jeunes,
- faire part aux autres membres du CMJ de toute idée ou de tout problème que les jeunes auront porté à sa connaissance,
- participer activement aux travaux du CMJ dans le respect des idées et de la personnalité de tous les autres conseillers,
- être assidu aux réunions de travail du CMJ, prévenir et justifier une absence éventuelle,
- participer aux cérémonies officielles,
- adopter au quotidien une attitude personnelle digne de sa fonction :
 - ✓ être honnête et poli envers les autres,
 - ✓ écouter les autres et respecter ses différences, dans un esprit de tolérance, même si les autres ne partagent pas son avis.